



PUBLICATION EN MATIERE DE DURABILITE

ARTICLE 10 – REGLEMENTATION SFDR

**GROUPAMA EURO ACTIVE
EQUITY
SEPTEMBRE 2025**

a) Résumé

Sans objectif d'investissement durable	Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables. La part d'investissement durable du fonds correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement ou très positivement à au moins un des 16 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies visés par le fonds. Les émetteurs issus des secteurs de l'alcool, des jeux d'argent, du tabac ou de la pornographie sont considérés non conformes à l'exigence de DNSH dès lors qu'ils réalisent plus de 5% de leur CA dans ces secteurs. De même, toute entreprise figurant sur les listes des politiques ESG et d'exclusions de Groupama AM est considéré non conforme à l'exigence de DNSH.
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier & Stratégie d'investissement	Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR pour Sustainable Finance Disclosure Regulation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche «Best-In-Universe». La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG respecte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG » de Groupama AM - Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama Asset Management : politique sur les énergies fossiles et armes controversées - Exclusions sectorielles et normatives du Label ISR V3 - Note ESG moyenne du portefeuille devra être significativement supérieure à celle de son univers d'investissement : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 30% des valeurs les moins bien notées de ce dernier. - Avoir une performance supérieure à son univers d'investissement sur les deux indicateurs suivants : Intensité Carbone (PAI 3, tableau 1 annexe I, Règlement Délégué (UE) 2022/1288) et Mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13 tableau 1 annexe I, Règlement Délégué (UE) 2022/1288). - 30% d'investissement durable minimum
Proportion d'investissements	Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille.
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	Plusieurs niveaux de contrôle sont exercés : <ul style="list-style-type: none"> - Ex-ante par les équipes de gestion - Ex-ante et ex-post via le serveur de contraintes de l'outil de gestion SimCorp Dimension - Le contrôle de second niveau des respects des contraintes d'investissements
Méthodes	Groupama AM a développé une méthodologie d'analyse ESG propriétaire pour les émetteurs privés. Analyse des entreprises : Notre méthodologie ESG intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR. Elle est fondée sur des indicateurs que nous avons sélectionnés en fonction des enjeux clés ESG, déterminés en interne à travers notre analyse qualitative. Nous avons sélectionné plusieurs dizaines de données brutes et d'indicateurs parmi les informations transmises par nos fournisseurs de données, que nous pondérons selon des algorithmes propriétaires prenant notamment en compte le secteur d'appartenance de la valeur. Ces critères sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> - L'Environnement (biodiversité, gestion des déchets...); - Le Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...); - La Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre, directement ou à travers un indicateur équivalent, les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 dans le calcul du Score ESG des émetteurs afin de prendre en compte les impacts négatifs des émetteurs et les risques de durabilité auxquels ils sont exposés. Pour plus de détails sur ces méthodologies : https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/
Sources et traitement des données	MSCI : données sous-jacentes à l'analyse E, S et G des entreprises, analyse des controverses Iceberg Data Lab : données Biodiversité ISS/ECGS/Proxinvest : analyse de résolutions d'AG et aide à l'application de la politique de vote ISS Ethix : politique armes controversées Clarity AI : données taxonomie et indicateurs d'incidences négatives (hors PAI 1, 2 et 3)
Limites aux méthodes et aux données	Notre analyse se fonde sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises ou fournies par les agences, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.
Diligence raisonnable	Nous nous appuyons sur notre approche méthodologie ESG pour effectuer une due diligence sur les actifs sous-jacents du produit financier, et sur nos modalités de traitement des données ESG.
Politiques d'engagement	Groupama AM renforce continuellement sa stratégie en matière d'engagement autour de trois leviers : l'exclusion, l'intégration ESG et le dialogue. Pour plus d'information sur notre politique d'engagement : https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/
Indice de référence désigné	Aucun indice n'est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

En quoi les investissements en question ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable, y compris la manière dont les indicateurs relatifs aux incidences négatives figurant dans le tableau 1 de l'annexe I ainsi que tous les indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de ladite annexe sont pris en considération ?

Les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre sont des objectifs environnementaux ou sociaux.

Les investissements effectués contribuent à ces objectifs par la sélection d'entreprises dont les activités contribuent positivement ou très positivement à au moins un des 16 Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU (« ODD ») selon l'approche propriétaire développée par Groupama AM. Cette approche s'appuie sur les données de notre fournisseur MSCI.

Les entreprises sont analysées en fonction de la contribution positive de leurs activités à 16 des 17 ODD de l'ONU (l'ODD Paix, justice et institutions efficaces n'étant pas applicable aux entreprises).

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'NEUTRE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées est nul ;

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'POSITIVE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées se situe entre 1% et 5% ;

- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'TRES POSITIVE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées est strictement supérieur à 5%.

Pour plus d'information sur notre méthodologie interne, veuillez consulter notre méthodologie ESG via le lien suivant : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

Les investissements durables réalisés dans le portefeuille veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, au travers de :

- L'application des politiques ESG et d'exclusions et de Groupama AM : la liste des grands risques ESG, la politique Energie Fossiles (Charbon et EFNC), la politique d'exclusion des armes controversées. Ainsi toute entreprise figurant sur une de ces listes est considérée non conforme à l'exigence de DNSH.

- L'application d'exclusions sectorielles : les entreprises opérant dans les secteurs de l'alcool, des jeux d'argent, du tabac ou de la pornographie sont considérés non conformes à l'exigence de DNSH dès lors qu'elles réalisent plus de 5% de leur CA dans ces secteurs.

- La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives dans le calcul de la note ESG de l'émetteur.

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte de manière qualitatives ou quantitative à différents niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, l'analyse des controverses, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne.

Les indicateurs d'incidences négatives 1 à 14 et les deux indicateurs additionnels sont pris en compte de manière qualitative dans le suivi des controverses.

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont intégrés dans la méthodologie d'analyse ESG propriétaire de manière quantitative.

Le PAI 4 est pris en compte dans la politique d'exclusions et la politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte dans la politique d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du compartiment et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

L'investissement durable est-il conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris aux principes et aux droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme ?

Les violations des principes du Global Compact, des principes directeurs de l'OCDE et l'absence de mécanisme de suivi sont prises en compte dans l'analyse des investissements durables. Ils sont suivis via le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Quels sont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par les produits financiers ?

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs.

d) Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement ce produit met en œuvre pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche « Best-In-Universes ».

L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Environnement (biodiversité, gestion des déchets...);
- Social (formation des salariés, relations fournisseurs ...);
- Gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...).

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est définie en amont respectant les critères suivants :

1. Exclusions à l'échelle de la société de gestion :

- Exclusion des émetteurs de la Liste des Grands Risques ESG : émetteurs identifiés comme présentant une gouvernance défaillante ou porteurs de forts risques de durabilité, qui pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences de notation.
- Application des politiques sectorielles de Groupama AM concernant les armes controversées et les énergies fossiles. Les valeurs impliquées dans les armes controversées et le secteur du charbon font l'objet d'une exclusion selon les critères énoncés dans la politique Groupama AM. Les valeurs impliquées dans la production d'énergie fossile non conventionnelle ne sont pas réinvestissables selon les critères énoncés dans la politique Groupama AM.
- Application des exclusions normatives en matière de non-coopération fiscales, de corruption et de blanchiment. Conformément au règlement V3 du Label ISR :
 - Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

- Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI)
- Les obligations souveraines figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) - Dont l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international est strictement inférieure à 40/100.
- Les obligations souveraines figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

2.Exclusions spécifiques au portefeuille :

Le portefeuille applique les exclusions environnementales, sociales et de gouvernance du Label ISR (V3) :

- Tout émetteur soupçonné de violation graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial (UN Global Compact) ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de la production ou la distribution de tabac ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique
- Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique ou de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels ;
- Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'accord de Paris :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
geqCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

3. La note ESG moyenne du portefeuille doit être significativement supérieure à celle de son univers d'investissement : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination des 25% (30% à partir du 01/01/2026) des valeurs les moins bien notées sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions appliquées par le fonds. Les titres présents en portefeuille présentent un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille excluant les liquidités, les obligations souveraines (hors obligations vertes), les dérivés et les OPC monétaires.

4. Part minimum d'Investissement durable de 30%

5. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son univers d'investissement initial sur deux indicateurs ESG :

- Intensité carbone : le compartiment intègre l'intensité carbone dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement. Cet indicateur correspond à la quantité d'émissions de gaz à effet de serre émise par les sociétés bénéficiaires des investissements (scope 1, 2 et 3 amont). Il est exprimé en tonnes équivalent CO₂ par million d'euro de chiffre d'affaires. Le produit financier a pour objectif d'obtenir une intensité carbone moins élevée que celle de son univers d'investissement. Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture excluant les liquidités, les dérivés et les OPC monétaires minimum de 80% du portefeuille avant fin 2025, puis de 90 % avant fin 2026. Le taux de couverture est calculé sur l'actif total du portefeuille hors OPC monétaires, liquidités et dérivés.

- Mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13 tableau 1 annexe I, Règlement Délégué (UE) 2022/1288) : Le compartiment intègre, dans son objectif de gestion et le déploiement de sa stratégie d'investissement, la diversité des sexes représentés au conseil d'administration. Le produit financier a pour objectif d'obtenir un indicateur plus élevé que celui de son univers d'investissement. Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture minimum de 55% du portefeuille avant fin 2025, puis de 60% avant fin 2026. Le taux de couverture est calculé sur l'actif total du portefeuille hors OPC monétaires, liquidités et dérivés.

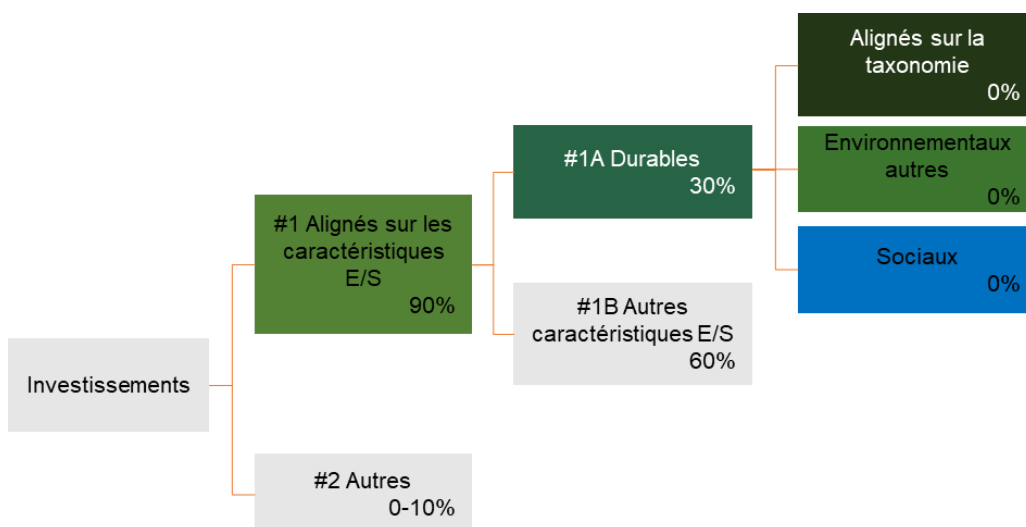
Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Afin de s'assurer que les entreprises investies se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, les fonds ont recours à une méthodologie d'analyse interne prenant en compte des critères de bonne gouvernance via l'approche ESG interne, tels que décrits dans la section consacrée à sa stratégie d'investissement.

Les critères pris en compte sont par exemple :

- Pourcentage de membres indépendants au sein du conseil d'administration
- Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants
- Existence d'un comité RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) au sein du conseil d'administration
- Politique de prévention de la corruption et existence de controverses
- Pratiques de lobbying responsable et existence de controverses

e) Proportion d'investissements



Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les OPC monétaires, les liquidités et les dérivés.

f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Plusieurs niveaux de contrôle sont exercés :

- Ex-ante : le gérant s'assure que les titres en portefeuille appartiennent bien à son univers éligible.

- Ex-ante et ex-post via le serveur de contraintes de l'outil de gestion SimCorp Dimension, un contrôle est effectué afin de vérifier le respect des règles de gestion ESG.
- Le contrôle de second niveau des respects des contraintes d'investissements est effectué sur base annuelle par l'équipe contrôle interne.

g) Méthodes

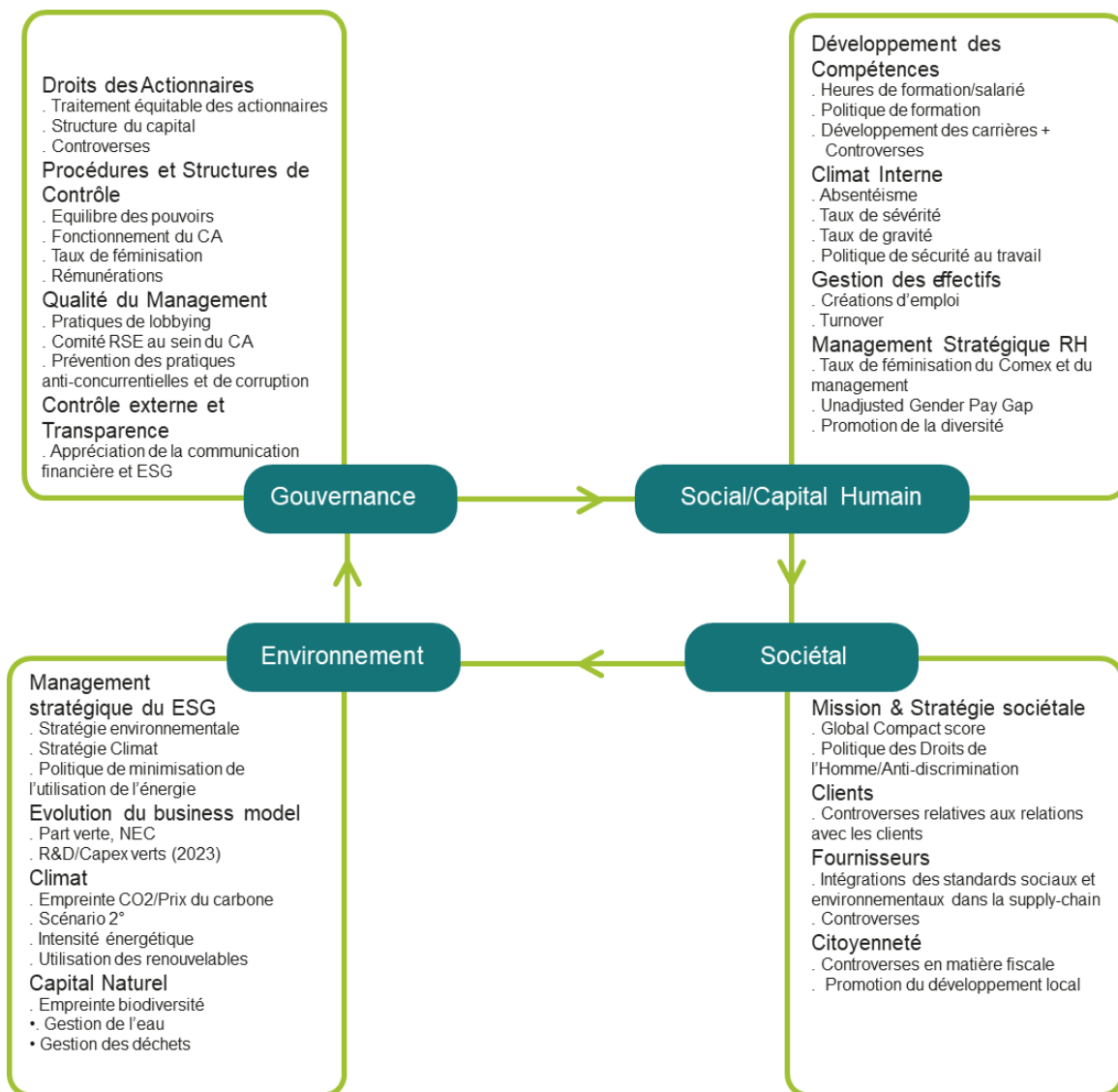
Analyse ESG des entreprises

Notre méthodologie ESG intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR. A partir de cette méthodologie, les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur :

- Identifier les éléments ESG qui ont un impact sur les états financiers des entreprises,
- Identifier les incidences négatives et positives des activités de ces entreprises sur certains facteurs ESG. Cette analyse ESG doit nous permettre d'identifier des opportunités ESG.

Notre méthodologie est fondée sur des indicateurs que nous avons sélectionnés en fonction des enjeux clés ESG, déterminés en interne à travers notre analyse qualitative. Nous avons sélectionné plusieurs dizaines de données brutes et d'indicateurs parmi les informations transmises par nos fournisseurs de données, que nous pondérons selon des algorithmes propriétaires prenant notamment en compte le secteur d'appartenance de la valeur.

Une note ESG est calculée sur la base de notre méthodologie d'analyse propriétaire. La note ESG est composée de la note des piliers E, S et G, (comprise entre 0 et 100). La pondération du pilier G dans la note ESG est toujours égale à 33%. Les piliers E et S sont pondérés en fonction de la matérialité du secteur de chaque émetteur. La pondération de ces piliers est toujours supérieure à 20%.



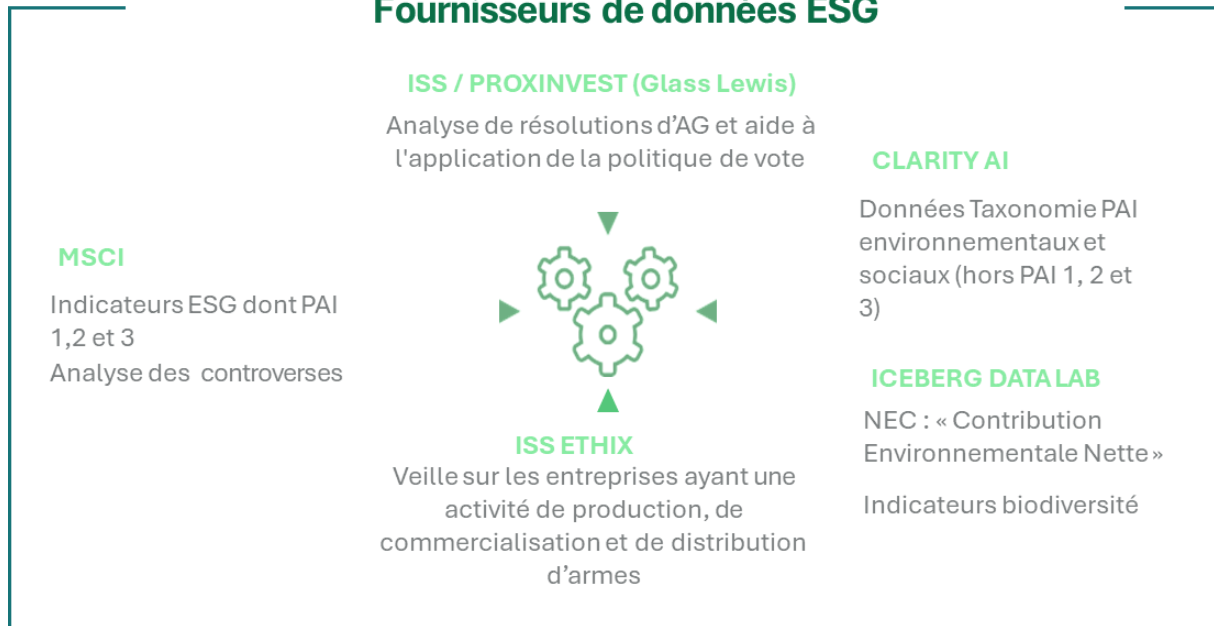
La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre, directement ou à travers un indicateur équivalent, les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 dans le calcul du Score ESG des émetteurs afin de prendre en compte les impacts négatifs des émetteurs et les risques de durabilité auxquels ils sont exposés.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre méthodologie ESG via le lien suivant : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

h) Sources et traitement des données

1/ Sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

Fournisseurs de données ESG



2/ Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les données utilisées dans le processus d'analyse ESG des émetteurs suivent un processus de contrôle de plusieurs niveaux et de plusieurs natures pour s'assurer de leur qualité, de leur complétude et de leur cohérence. Les contrôles peuvent être systématiques, et s'appliquer à tous nos fournisseurs ou plus ciblés et spécifique à certains fournisseurs.

Contrôle niveau 1

Un premier niveau de contrôle est réalisé en amont de l'intégration des données provenant de nos fournisseurs dans l'outil de scoring ESG (StarQube). Ce premier contrôle vise à assurer la cohérence des données et porte plus précisément sur les indicateurs clés et les écarts-type constatés sur les moyennes des émetteurs et des secteurs.

Contrôle niveau 2

Un deuxième niveau de contrôle est réalisé dans l'outil de scoring StarQube, dans lequel ont été définie et paramétrée une dizaine de contrôles. Une fois que les fichiers de données provenant de nos fournisseurs ont alimenté l'outil, les données sont contrôlées sur leur présence, leur cohérence et leur complétude.

Suivi des contrôles

Les warnings générés par l'outil sont remontés aux fournisseurs de données pour réconciliation des données identifiées comme problématiques par les contrôles paramétrés dans l'outil. Ce processus est répété à chaque nouveau chargement de données, qui a lieu tous les 3 mois. Dans certains cas, les données en warning sont répondues en interne, par nos analystes financiers et ESG.

Ce dispositif garantit une optimisation des contrôles, un suivi des traitements et réponses apportées à chaque fois qu'un contrôle générant un warning a été répondu et des pistes d'audits précises, permettant de suivre l'évolution des réponses apportés dans le temps.

Par ailleurs, l'application de la stratégie ESG du fonds incluant, pour les fonds labellisés, les exigences du référentiel du label ISR (version 3), est pleinement intégrée au dispositif de contrôle interne.

Ainsi, les deux niveaux de contrôle (premier et second niveau) s'appuyant sur les équipes de stratégie ESG, de recherche, de gestion, de contrôle des risques et de contrôle interne permettent de s'assurer du respect des

engagements de GAM à chaque phase de la gestion du portefeuille :

- définition des univers investissables
- couverture des indicateurs de performances et analyses ESG
- analyse et notation des émetteurs
- gestion et contrôle des seuils de sélectivité et exclusions

Les outils adéquats sont déployés au sein de ces équipes afin de procéder aux différentes vérifications ex post et ex ante lorsque cela est pertinent :

- Starqube pour la notation des émetteurs et la définition des univers
- SimCorp Dimension pour la gestion des portefeuilles
- Serveur de contraintes de SimCorp Dimension pour le contrôle du respect des contraintes

Le bon fonctionnement de ce dispositif fait régulièrement l'objet de vérifications du contrôle interne et de la conformité de GAM, également associés aux évolutions liées à la réglementation.

3/ Modalités de traitement des données

L'ensemble des données ESG sont introduites dans notre outil interne StarQube, qui calcule les notations ESG des émetteurs selon notre méthodologie de scoring. Des contrôles ont été mis en place à l'entrée et à la sortie de cet outil pour garantir la qualité de la donnée, ils sont décrits plus en détail dans la section précédente. Cet outil permet d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension. Une historisation des données est réalisée dans notre entrepôt des données qui alimente le système de reporting automatisé.

4/ Proportion de données qui sont estimées

La proportion de données estimées est très variable selon qu'il s'agit d'une donnée faiblement ou largement communiquée par les émetteurs. Le cas des indicateurs environnementaux illustre bien ce point. Sur la Biodiversité, qui est un sujet relativement récent et sur lequel des indicateurs de mesure ont été développés encore plus récemment, la proportion d'émetteurs qui mesure et communique un indicateur relatif à la biodiversité est encore faible. Notre fournisseur de données sur cet indicateur (Iceberg Datalab) améliore régulièrement le taux de disponibilité de ses données et s'est engagé à les augmenter significativement et rapidement.

i) Limites aux méthodes et aux données

L'approche ESG développée par Groupama Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.

Pour pallier cette limite, Groupama Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysés. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer à la méthodologie ESG détaillée : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

j) Diligence raisonnable

Le score ESG d'un émetteur est calculé à partir de plusieurs indicateurs, sélectionnés en fonction des enjeux clés ESG, déterminés en interne à travers notre analyse qualitative. Plusieurs dizaines de données brutes et d'indicateurs, parmi lesquels les PAI, nous sont transmises par nos fournisseurs de données, analysés et pondérés selon des algorithmes propriétaires en prenant notamment en compte le secteur d'appartenance de la valeur.

Cette démarche nous permet de disposer de notations quantitatives exprimées de 0 à 100 qui intègrent les principales incidences négatives des émetteurs sur de larges univers. Les données ESG fournies par MSCI couvrent 5 000 valeurs sur l'ensemble des zones géographiques.

k) Politiques d'engagement

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement est d'une part une source de création de valeur et d'autre part un moyen de diminuer les risques.

Pour plus d'information : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

l) Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Disclaimer

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.

Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPC. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.com.

Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com